



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
28 février 2023
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe intergouvernemental d'experts du commerce
électronique et de l'économie numérique
Sixième session
Genève, 10-12 mai 2023
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. L'exploitation des données au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
4. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique.
5. Ordre du jour provisoire de la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
6. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.

II. Annotations

Point 1 **Élection du Bureau**

1. Le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique élira un président et un vice-président-rapporteur.

Point 2 **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

2. Le Groupe intergouvernemental d'experts souhaitera sans doute adopter l'ordre du jour provisoire figurant dans la section I ci-dessus.



3. Il est proposé que la première séance plénière de la sixième session du Groupe intergouvernemental d'experts, qui débutera le mercredi 10 mai 2023 à 10 heures, soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2 de l'ordre du jour provisoire) et aux déclarations liminaires. La séance plénière de clôture, qui se tiendra le vendredi 12 mai 2023, sera consacrée à l'adoption du rapport et de l'ordre du jour provisoire de la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts. Vu la courte durée de la session, le Vice-Président-Rapporteur sera autorisé à achever le rapport final après la session.

4. Les autres séances, qui se tiendront entre le 10 mai (après l'élection du Bureau et les déclarations générales) et la matinée du 12 mai, pourront donc être consacrées aux questions de fond (points 3 et 4 de l'ordre du jour provisoire).

Documentation

TD/B/EDE/6/1

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

L'exploitation des données au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030

5. Les membres du Conseil du commerce et du développement ont décidé, à l'issue d'une procédure d'approbation tacite conclue le 13 juillet 2022, que le thème de la sixième session du Groupe intergouvernemental d'experts serait « L'exploitation des données au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

6. Les données sont devenues un atout stratégique essentiel pour relever de nombreux défis sociétaux, environnementaux et économiques et pour créer de la valeur, tant privée que sociale, tout en garantissant la protection des droits de l'homme, la paix et la sécurité. Si elles sont bien gérées, les données peuvent aider à surmonter des obstacles mondiaux au développement, tels que les pandémies et les changements climatiques, tout en favorisant la prospérité. Il existe principalement deux manières dont les données et les flux de données peuvent contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Premièrement, ils peuvent aider à mieux comprendre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en servant de complément aux statistiques officielles. De plus en plus, les informations tirées des données peuvent être exploitées pour rendre les processus de décision plus efficaces et plus économes en ressources, de sorte que les politiques adoptées profitent sans attendre aux personnes et à la planète. Deuxièmement, les données peuvent également contribuer à l'élaboration de diverses solutions technologiques destinées à accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable. Cependant, un traitement imprudent des données et des flux de données peut être en partie à l'origine de mauvais résultats en matière de développement sur les plans de l'environnement, de la sécurité, des droits de l'homme et des inégalités. La répartition des moyens et capacités d'exploitation des données au service du développement durable est actuellement inégale, ce qui empêche de progresser dans l'obtention de résultats durables et équitables grâce aux données dans le cadre du Programme 2030. Pour faire en sorte que les données contribuent au développement, les responsables politiques des pays développés et des pays en développement doivent élaborer, aux niveaux national, régional et international, des cadres de gouvernance des données qui répondent à la fois à leurs priorités nationales et aux impératifs environnementaux.

7. À l'issue de la procédure d'approbation tacite conclue le 13 juillet 2022, le Conseil du commerce et du développement a également approuvé les questions d'orientation ci-après, dont sera saisi le Groupe intergouvernemental d'experts à sa sixième session :

a) Quels sont, pour les pays en développement, les principaux enjeux liés aux flux transfrontières de données ?

b) Que faudrait-il faire pour que les avantages tirés de l'économie numérique soient répartis plus équitablement ?

c) Quelles sont les politiques et mesures de soutien nationales et internationales qui peuvent aider à répondre aux difficultés rencontrées par les pays en développement en matière de commerce électronique et d'économie numérique ?

d) Quelles sont les implications des flux transfrontières de données aux niveaux régional et international pour ce qui est de la réalisation du Programme 2030 ?

e) Comment participer au mieux au débat sur la gouvernance des données afin de maximiser la contribution des données au développement ?

Documentation

TD/B/EDE/6/2

L'exploitation des données au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Point 4

Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique

8. À sa cinquième session, en avril 2022, le Groupe intergouvernemental d'experts a décidé que le Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique se pencherait sur les progrès accomplis par les organisations internationales compétentes dans la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, sur la définition de l'économie numérique à des fins statistiques, sur les dispositifs visant à mettre en œuvre des techniques de moissonnage du Web et à faciliter les transferts de données en vue de la production de statistiques officielles sur le commerce électronique et l'économie numérique, ainsi que sur l'évaluation de la dimension de genre dans le commerce électronique et l'économie numérique.

9. Les questions susmentionnées ont été examinées à la troisième réunion du Groupe de travail, qui s'est tenue les 28 et 29 novembre 2022 selon des modalités hybrides. Un résumé des débats établi par la Présidente sera présenté au Groupe intergouvernemental d'experts à sa sixième session.

10. Le Groupe intergouvernemental d'experts est invité à prendre note du résumé de la troisième réunion du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique établi par la Présidente et à décider des thèmes de la quatrième réunion, en tenant compte des propositions formulées dans le résumé de la Présidente.

Documentation

TD/B/EDE/6/3

Résumé de la troisième réunion du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique établi par la Présidente

Point 5

Ordre du jour provisoire de la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

11. En sa qualité d'organe préparatoire de la septième session, le Groupe intergouvernemental d'experts aura à approuver l'ordre du jour provisoire de cette session, qui devrait être établi à l'issue des discussions qui seront menées au titre des points 3 et 4 du présent ordre du jour.

Point 6

**Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts
du commerce électronique et de l'économie numérique**

12. Le Groupe intergouvernemental d'experts adoptera son rapport au Conseil du commerce et du développement.

Les experts sont priés de soumettre au secrétariat de la CNUCED, dans les meilleurs délais, des contributions écrites relatives au point 3 de l'ordre du jour. Pour obtenir de plus amples renseignements, s'adresser à Laura Cyron (laura.cyron@unctad.org), Section de la recherche stratégique sur l'économie numérique, qui relève du Service du commerce électronique et de l'économie numérique (Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED).